

PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Exécution de l'article L.2121-25 du code
général des collectivités territoriales

COMMUNE DE SAINT CYR LE GRAVELAIS

Séance du 7 novembre 2024

Date de convocation :
25/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 novembre à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT CYR LE GRAVELAIS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Louis MICHEL, maire.

Date d'affichage :
25/10/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Pouvoirs : 0

Votants : 13

Secrétaire de séance :
Sandrine PLANCHENAUT

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir	Pouvoir donné à
Annette BEDOUET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sandrine PLANCHENAUT
Géraldine BLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Soizic CHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Christian GABLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Didier JAGLINE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Jean-Claude LOCHIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Nathalie LORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Louis MICHEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Ludivine MURI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Loïc PEYON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Sandrine PLANCHENAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Mégane RENOARD-BOUTEMY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Olivier RENOUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0
Frédéric RONDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0

M. Louis MICHEL déclare la séance ouverte à 20h15 et procède à l'appel. Le quorum est respecté avec 13 présents et 0 pouvoir soit 13 votants. Mme Sandrine PLANCHENAUT est nommée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **26 septembre 2024** est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil municipal du 26 septembre 2024
Présentation des devis engagés et signés par le Maire dans le cadre de sa délégation de signature

MARCHÉS PUBLICS

Marché Tranche 2 Clos des Mesliers :
Mission SPS choix prestataire
Point sur les travaux

Territoire énergie Basse tension

VIE MUNICIPALE

Modification des statuts de Laval Agglo
Modification Loyer 16 rue de Bretagne classement F

FINANCES

Budget 2025
Effacement réseaux rue de Beaulieu travaux du Lotissement tranche 2
Travaux drainage rue du Maine N°3
Indemnité de gardiennage de l'église 2024

Demande de subvention GIC Chasse

RH

RIFSEEP intégration du Grade de rédacteur en prévision du classement secrétaire de Mairie.

Divers :

Modalités de déploiement et d'implantation des points d'apport volontaire.

Recensement de la population 16 janvier au 15 février 2025.

Conseil municipal des jeunes.

Décorations de Noël 2024.

Questions diverses.

Projet date prochaine réunion du conseil municipal :

➤ 5 décembre à 20h15

N°143 COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Exécution et passation des marchés de fournitures et de services alinéa 4, article L.2122-22 du CGCT

Objet	Tiers	Montant TTC	Date de règlement	Imputation budgétaire
Emprunt effacement réseaux 2023/2024	CRCA	3 441,03 €	12/09/2024	66111/66 et 1641/16
Emprunt rénovation des logements phase 1	CRCA	1 629,96 €	12/09/2024	66111/66 et 1641/16
FNGIR juillet	PREFECTURE	2 166,00 €	12/09/2024	739221/014
FNGIR août	PREFECTURE	2 166,00 €	12/09/2024	739221/014
Amortissements 2024	CENTRE DES FINANCES	16 447,89 €	23/09/2024	681/042
Eau potable 20 rue de Bretagne	SAUR	2 917,68 €	16/09/2024	21531/21
Eaux pluviales 20 rue de Bretagne	SAUR	2 304,00 €	16/09/2024	21531/21
Acompte conso eau annuelle	SAUR	987,44 €	16/09/2024	60611/011
Balayeuse juillet	PESLIER	124,30 €	13/09/2024	611/011
Loyer copieur 4 ème trimestre	BNP LEASING	264,00 €	13/09/2024	613/011
Publicité clôture marché tranche 2	MEDIALEX	255,40 €	13/09/2024	623/011
Transport scolaire juillet	TITI FLORIS	523,04 €	13/09/2024	624/011
Internet et com août	ORANGE	143,00 €	13/09/2024	626/011
Cotisation assurance statutaire	CENTRE DE GESTION	36,70 €	13/09/2024	6450/012
Cotisation médecine du travail	CENTRE DE GESTION	182,00 €	13/09/2024	6470/012
Juin juillet août	EDF	1 066,21 €	13/09/2024	60612/011
régul amortissements 2024	CENTRE DES FINANCES	0,01 €	13/09/2024	681/042
Assainissement 20 rue de Bretagne	SAUR	3 716,71 €	27/09/2024	21532/21
Achat téléphone portable	ORANGE	187,97 €	27/09/2024	2188/21
Tôle pour bâtiment	CBB 35	277,20 €	27/09/2024	60631/011
Sonnette mairie et chasse d'eau salle fêtes	LEROY MERLIN	71,80 €	27/09/2024	60632/011
Taxe foncière Chapelle St Denis	DIARD	15,00 €	27/09/2024	635/011

Monsieur le Maire présente le retour de deux propositions pour la mission SPS sur le marché de la tranche 2 du lotissement du Clos des Mesliers.

ABG coordination et Sécuris Btp,

Après analyse des propositions, ABG coordination a été retenu en fonction des éléments de comparaison et du temps passé pour un montant de 1260.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de :

- **Valider la proposition ABG Coordination pour un montant de 1260.00 € TTC.**

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	28 375,00 €	21 281,25 €	1 702,50 €	8 796,25 €
2 -Génie civil de Télécommunication (TTC)	13 500,00 €	2 700,00 €	810,00 €	11 610,00 €
3 -Eclairage public (HT)	2 000,00 €	500,00 €	120,00 €	1 620,00 €
TOTAL GENERAL	43 875,00 €	24 481,25 €	2 632,50 €	22 026,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2025 sous réserve de validation des crédits dans le budget primitif 2025.
2. S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
3. S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le coût révisé pour Territoire énergie de la tranche 2 du Clos des Mesliers comportant l'électricité basse tension et l'éclairage public.

Il précise que l'estimation faite par le Cabinet Legendre était à revoir avec Territoire énergie pour le calcul du montant. L'estimation était de 25 000 € HT pour les 2 pôles, le coût **ESTIMATIF** est porté à 44 730 € HT pour la partie basse tension et 22 680 € HT pour l'éclairage public.

Il convient donc de modifier la délibération DCM 2024-36 dans ce sens :

N° lot	Désignation	nom entreprise	Montant du marché	
			HT	TTC
N°1	Terrassement-voirie	SECHE/PIGEON	260 000,00 €	312 000,00 €
N°2	Eaux pluviales eaux usées téléphone NTIC	PIGEON	125 000,00 €	150 000,00 €
N°3	Espaces verts	LA JOURDANIERE	5 205,00 €	6 246,00 €
TOTAL ENTREPRISES			390 205,00 €	468 246,00 €
 	MISSION GEOMETRE	LEGENDRE	35 450,00 €	42 540,00 €
 	ETUDE GEOTECHNIQUE		3 000,00 €	3 600,00 €
 	COORDINATION SECURITE		1 500,00 €	1 800,00 €
 	TELEPHONE FIBRE OPTIQUE	SOLUTREL	6 352,00 €	7 622,40 €
 	EAU POTABLE	EAUX PORTES BRET	48 336,94 €	58 004,33 €
 	ECLAIRAGE PUBLIC (ESTIMATIF)	TERRITOIRE ENE	22 680,00 €	27 216,00 €
 	TRAVAUX RÉSEAUX DISTRIBUTION ELECTRIQUE (ESTIMATIF)	TERRITOIRE ENE	44 730,00 €	53 676,00 €
 	DIVERS		20 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL TECHNIQUE			182 048.94 €	218 458.73 €
TOTAL MARCHÉ INITIAL			572 253.94 €	686 704.73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. Prend note de la modification de l'estimation pour l'éclairage public pour 22 680 € HT et pour la basse tension pour un montant 44 730 € HT.
2. Le calcul définitif sera validé dès retour des montants validés par Territoire Energie.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

N°147

VIE MUNICIPALE

Approbation du projet de modification des statuts de laval agglomération

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-46

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-17, L. 5211-20, L5216-1 et suivants.
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 portant approbation des Statuts de Laval Agglomération,
- Vu la délibération n° 087/2024 en date du 30 septembre 2024 du Conseil communautaire approuvant les nouveaux Statuts de Laval Agglomération
- Vu le projet de Statuts,
- Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer les Statuts de Laval Agglomération pour prendre en compte les évolutions législatives d'une part, et les attentes des élus d'autre part,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Approuve les nouveaux Statuts de Laval Agglomération tels que joint en annexe de la présente délibération

Article 2

Autorise le maire ou son représentant, chargé de l'exécution de la présente délibération, à signer tout document à cet effet.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

N°148

VIE MUNICIPALE

Annulation révision loyer pour le 16 rue de Bretagne

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-47

Le conseil municipal,

Vu le classement DPE en F du logement situé 16 rue de Bretagne,

Considérant qu'il n'est plus possible de procéder à la révision du loyer des logements classés F et G,

Le Conseil municipal, délibère

- L'annulation de la révision du loyer pour le logement situé 16 rue du Maine en date du 18 juillet 2024 DCM 2024-33
- Le loyer reste fixé à 310.16 € hors charges
- Le remboursement du trop-perçu sera déduit du loyer du mois de novembre
- Faire chiffrer les travaux nécessaires pour le changement d'étiquette énergétique

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

N°149

FINANCES

Indemnité de gardiennage

RAPPORTEUR : Louis MICHEL

Délibération 2024-48

Le conseil municipal,

Considérant que les communes peuvent désigner par arrêté des agents territoriaux chargés du gardiennage des églises communales et allouer une indemnité pour cette prestation facultative, effectuée à des fins de protection de certains éléments patrimoniaux. Ce gardiennage des églises, dont les communes sont propriétaires, n'est pas lié à l'exercice du culte.

L'indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent et les modalités de revalorisation annuelle sont encadrées par les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987, du 7 mars 2019 et du 29 juillet 2011.

Le plafond indemnitaire a été revalorisé en 2023 pour un montant de :

→ 496.09€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice

→ 125.06€ pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

En 2024, le plafond indemnitaire prendra en compte pour l'année entière la nouvelle revalorisation de 1,5% du point d'indice de juillet 2023.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2024, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à :

→ 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,

→ 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Les conseils municipaux peuvent revaloriser ces indemnités dans la limite de ces plafonds.

À noter qu'un agent peut assurer le gardiennage de plusieurs églises dans une même commune. Dès lors, il appartient au conseil municipal d'évaluer le service rendu et de fixer la valorisation dans la limite de ces plafonds.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Reconduit pour l'année 2024 l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour un montant de 503.42 € allouée à Monsieur Christian Gablin, nommé gardien et résidant sur la commune ;

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6282 du budget 2024 ;

Monsieur Gablin s'étant retiré pour le vote ;

Autorise M. le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette délibération ;

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

N°150

FINANCES
BUDGET 2025 Prévision

RAPPORTEUR : LOUIS MICHEL

Délibération 2024-49

Le conseil municipal,

Considérant que le budget prévisionnel sera à articuler pour 2025 ;
Il convient de prendre en compte les éléments dépenses fonctionnement/investissement suivants :

Voirie en agglomération : environ 15 000 € TTC
Extension réseaux Rte de Beaulieu : environ 27 000 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Précise sous réserve que le budget prévisionnel 2025 puisse générer les crédits nécessaires ;

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

N°151

FINANCES
Demande de subvention GIC Chasse

RAPPORTEUR : LOUIS MICHEL

Délibération 2024-50

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par le GIC Chasse ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par mes personnes publiques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur Jean-Claude Lochin ne prend pas part au vote pour l'association GIC Chasse dont il est le Président ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention pour l'association du GIC Chasse pour un montant de 250 €.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget 2024 ;

Autorise M. le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette délibération

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

N°152

RH
Création du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le projet de modification du cadre RIFSEEP afin d'intégrer le grade B et de son attribution a été présenté pour avis auprès du CST.

Info recensement des habitants

Décorations de Noël

Info conseil municipal des jeunes

Point sur les travaux du lotissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 7 novembre 2024 à 22h08, le PV peut être dressé.

Prochaines réunions du Conseil municipal :

Le 5 décembre 2024 à 20h15

La Secrétaire de séance, Sandrine Planchenault



Le Maire, Louis Michel



Date de la séance	Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Décision de l'organe délibérant
Jeudi 7 novembre 2024	2024-43	Marché Clos des Mesliers tranche 2 mission SPS	A l'unanimité
Jeudi 7 novembre 2024	2024-44	Dissimulation réseaux extension Rte de Beaulieu	A l'unanimité
Jeudi 7 novembre 2024	2024-45	Marché Clos des Mesliers tranche 2 modification estimation Territoire énergie	A l'unanimité
Jeudi 7 novembre 2024	2024-46	Modification des statuts de Laval Agglomération	A l'unanimité
Jeudi 7 novembre 2024	2024-47	Annulation révision des loyers pour le 16 rue de Bretagne	A l'unanimité
Jeudi 7 novembre 2024	2024-48	Indemnité de gardiennage 2024	A l'unanimité
Jeudi 7 novembre 2024	2024-49	Budget 2025 prévision	A l'unanimité
Jeudi 7 novembre 2024	2024-50	Demande de subvention GIC Chasse	A l'unanimité

Signature du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2024

Le Maire	
Louis MICHEL	
Les Adjointes	
Annette BEDOUET	
Jean-Claude LOCHIN	
Sandrine PLANCHENAULT	
Les Conseillers Municipaux	
Géraldine BLIN	
Soizic CHEVALLIER	
Christian GABLIN	
Didier JAGLINE	
Nathalie LORET	
Ludivine MURI	
Loïc PEYON	
Mégane RENOARD-BOUTEMY	Absente
Olivier RENOUX	
Frédéric RONDEAU	